



Temps maximum de travail en long terme

Par **Mansonalex**, le **24/02/2011** à **13:25**

Bonjour,
Je suis actuellement en contrat de professionnalisation (CDD 35H hebdomadaires).
Je voudrais savoir s'il est possible de cumuler à cet emploi un deuxième contrat de 10 à 20h de télé-travail.
Si ce n'est pas le cas, combien d'heure puis-je faire au maximum? dans quel cadre?
Je vous remercie pour vos réponses.
Cordialement à tous,

Par **jrockfalyn**, le **24/02/2011** à **18:20**

Bonjour
Un salarié peut cumuler plusieurs emplois, à condition de respecter règles relatives aux durées maximales de travail. (Article L8261-1 du Code du travail)
Ainsi en totalisant ses activités salariées, le salarié ne peut pas dépasser la durée maxi absolue de 48 heures hebdomadaires... Il ne peut pas non plus dépasser la durée hebdomadaire moyenne : 44 heures en moyenne calculée sur une période quelconque de 12 semaines consécutives.
En conséquence, sur une semaine vous pouvez faire 13 heures de travail. Si le deuxième emploi s'étale dans le temps, vous devrez vous contenter de 9 heures par semaine pour ne pas dépasser la durée hebdomadaire moyenne de 44h...
Le "travailler plus pour gagner plus" a des limites.
Cordialement
JR

Par **Mansonalex**, le **25/02/2011** à **09:03**

Merci beaucoup ! tu as répondu exactement à ma question.